

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du mardi, 6 avril 1926.

Le Sénat se réunit à huit heures du soir, et Son Honneur le Président occupe son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu de Son Excellence le Gouverneur général une lettre remerciant les membres de cette Chambre pour l'adresse qu'ils lui ont présentée en réponse au discours du Trône.

MORT DE LA REINE ALEXANDRA

Son Honneur le Président présente au Sénat un message qu'il a reçu de Son Excellence le Gouverneur général remerciant les membres de cette Chambre pour leur adresse exprimant le profond regret et la grande peine qu'ils ont ressentis à la mort de Sa Majesté la Reine Mère Alexandra, et les informant que ladite adresse a été transmise au secrétaire d'Etat pour les affaires du Dominion pour qu'elle puisse être déposée au pied du Trône.

NOMINATION DE FONCTIONNAIRES AU MINISTÈRE DES DOUANES ET DE L'ACCISE

L'honorable M. BLACK demande au gouvernement:

1. Depuis le 1er janvier 1925 jusqu'à ce jour, combien d'agents surveillants, ou d'autres fonctionnaires, le ministre des Douanes ou son département a-t-il nommés au département de l'Accise, indépendamment de la Commission du service civil et sans s'adresser à cette Commission?

2. A combien se sont élevés les traitements payés à ces fonctionnaires?

3. Les services de quelqu'un de ces fonctionnaires ont-ils été utilisés au département, à Ottawa? Dans l'affirmative, à combien se sont élevés les traitements qui leur ont été payés?

L'honorable M. BLACK fait une interpellation semblable au sujet des agents de surveillance, ou autres fonctionnaires, du ministère des Douanes.

L'honorable M. DANDURAND: Il n'y a aucune distinction entre les fonctionnaires des Douanes et ceux de l'Accise.

1. 107 fonctionnaires des Douanes et de l'Accise, dont 33 reçoivent \$200 ou moins par an.

2. \$100,237.

3. Oui; 4; \$4,000.

BILL NUMERO UN DES SUBSIDES

L'honorable M. DANDURAND présente le bill (14) intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1927.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, ce bill demande au Parlement d'allouer à Sa Majesté le douzième du total des Subsidés. L'année financière s'étant terminée le 31 mars dernier, ce bill, s'il est adopté, procurera au gouvernement les moyens de maintenir les divers services publics et subviendra aux dépenses de Sa Majesté. Ce Bill est dans la forme usuelle. Les articles qu'il contient pourront tous être considérés quand le principal bill des subsides nous sera présenté. Rien dans ce bill ne diffère de ce que contiennent les bills ordinaires de subsides. Tous les articles qu'il renferme peuvent être discutés lorsque nous sera présenté le bill principal des subsides, et tous les membres de cette Chambre auront la liberté de soulever des objections contre le bill ou l'un de ses détails. Ce bill autorise un douzième des crédits nécessaires pour administrer les affaires du pays.

Avec l'assentiment de la Chambre, je propose la deuxième lecture du bill.

L'honorable M. DANIEL: Quest est le montant autorisé?

L'honorable M. DANDURAND: \$15,934,291.06.

L'honorable W. B. ROSS: Honorables messieurs, ce bill est, je crois, le bill provisoire de crédits qui a été présenté à cette Chambre, chaque année, depuis l'établissement de la Confédération, ou peu de temps après, par tous les gouvernements, conservateurs comme libéraux. Ce bill a été adopté par l'autre Chambre, le 26 mars, et il a été expliqué par Sir Henry Drayton et par M. Robb. Les explications données par ces deux messieurs doivent être examinées ensemble, car elles forment un tout. L'adoption de ce bill, tel que je le comprends, n'engage aucun membre de cette assemblée à accepter tous ou quelques-uns ou un seul des articles du bill principal des subsides, et n'approuve aucun de ces articles en particulier. C'est simplement un crédit de \$15,000,000 compris dans une somme bien plus considérable. Comme il y a quelques nouveaux membres du Sénat qui m'écouteront, je veux qu'il soit bien compris que nous ne nous engageons nullement à appuyer l'un quelconque des articles du bill des crédits et que nous serons absolument libres de